Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512160501-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.12.2025

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL), Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10),

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Présents : 09
Votants : 10

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121605 – Amende de police – demande de subvention

Comme tous les ans, le conseil municipal peut solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en recensant les travaux d'investissement prévus pour 2026 destinés à l'amélioration de la sécurité routière.

Il est proposé pour cette année de demander une subvention pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la rue de la libération avec la Rue du Lieutenant Guillard et la Rue Alexandre Villandre. Le devis correspondant s'élève à la somme de 45 334.00 € H.T. Le conseil municipal doit autoriser M. Le Maire, ou l'adjoint délégué, à solliciter cette participation et à signer toutes les pièces correspondantes.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :
- Valide la demande de subvention pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la rue de la libération, avec la rue du Lieutenant Guillard et la rue Alexandre Villandre, au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- Précise que les recettes seront inscrites au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,